

La Cinquième République

Plan du cours

1ère partie : La Vème sous de Gaulle

- I - UN POUVOIR PRESIDENTIEL RENFORCE
- II . UNE POLITIQUE D’AFFIRMATION DE LA GRANDEUR DE LA FRANCE
- III . LA MONTEE DE L’OPPOSITION ET LA CHUTE
- IV - Bilan des années gaulliennes

2nde partie : La Cinquième République sans de Gaulle.

- I - DEUX PRESIDENCES DE DROITE ET UNE VIE POLITIQUE BASEE SUR LA BIPOLARITE.
- II - L’ALTERNANCE DE GAUCHE LE 10 MAI 1981 : « CHANGER LA VIE » ?
- III - LE RETOUR DE LA DROITE AUX AFFAIRES (1995-...)



Le roi Charles, caricature de Moïsan Roland, dessinateur au Canard Enchaîné - " Moïsan restera à jamais le "peintre de la Cour" et le metteur en scène du grand Guignol gaullien ", Jean Lacouture.

Pour ce long chapitre, il est indispensable de faire des fiches thématiques. L’objectif est de bien cerner les caractéristiques institutionnelles de la Cinquième République et l’évolution politique de la France.

Voici quelques propositions :

- Les institutions de la Vème République et la nature du régime.
- Les différents modes de scrutins électoraux.
- La naissance de la Vème République (1958).
- Les principaux partis politiques de la Vème République.
- Mai 1968
- La guerre d’Algérie et la vie politique française.
- Le programme commun de la gauche et son abandon.
- Courtes biographies des principaux hommes politiques (4, 5 maximum par république)
- Le contexte économique et social.

...

Ce ne sont que des exemples. A vous de repérer les thèmes centraux du cours. Utilisez les titres des chapitres du cours et du manuel, les dossiers du manuel.

N’oubliez pas de faire une chronologie et un lexique. Afin de suivre le programme, approfondissez les fiches portant sur la cinquième république.

Poly 1 : bibliographie sommaire.

Deux ouvrages très généraux :

- CARPENTIER Jean, LEBRUN François (sous la dir.), *Histoire de France*, Paris, Editions du Seuil, coll. « Points Histoire », n°H 125, 1987. **TRES UTILE POUR LES REVISIONS.**
- PROST Antoine, *Petite histoire de la France au XXème siècle*, Paris, Armand Colin Editeur, 1979, 1992.

Pour approfondir :

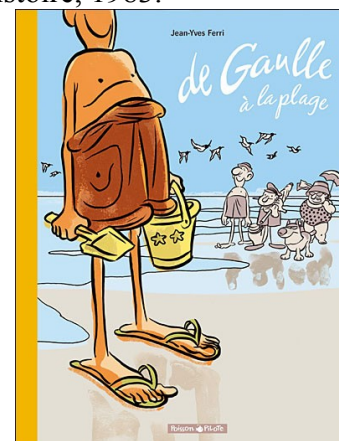
- BERNSTEIN Serge, *La France de l'expansion, 1. La République Gaullienne, 1958-1969*, série « Nouvelle histoire de la France Contemporaine », Tome 17, Points Seuil histoire, 1983.
- BERNSTEIN S., RIOUX JP, *La France de l'expansion, 2. Croissance et crise, 1969-1974*, série « Nouvelle histoire de la France Contemporaine », Tome 18, Points Seuil histoire, 1983.
- REMOND René, *Les droites en France*, Editions Aubier Montaigne, 1982.
- CHAPSAL Jacques, *La vie politique sous la Cinquième République, 1958-1987*, 2 tomes, PUF, Collection « Thémis science politique », 1981.

Quelques titres des articles de la revue *L'Histoire* avec le numéro (au CDI du lycée) :

A compléter avec le moteur de recherche du site internet : www.histoire.presse.fr

- | | |
|--|---|
| <p><i>Le 13 mai 1958 : la République est morte, vive la République !</i>, N°1</p> <p><i>La gauche sous la Ve République</i>, N°29</p> <p><i>Le 13 mai 1958 : Un coup d'Etat?</i> Collection de l'Histoire n°1</p> <p><i>La constitution de 1958</i>, Collection de l'Histoire n°1</p> <p><i>De Gaulle était-il monarchiste?</i>, Collection de l'Histoire n°1</p> <p><i>Les enfants terribles du gauchisme</i>, Collection de l'Histoire n°1</p> | <p><i>La droite 1789-1993</i> N°162</p> <p><i>Les grandes familles de la droite</i> N°162</p> <p><i>La France de droite</i> N°162</p> <p><i>La guerre d'Algérie (dossier)</i> N°181</p> <p><i>Les années Giscard</i>, n°276</p> |
|--|---|

Georges Pompidou et les Français N°175



les principaux partis actifs sous la Vème République.

A compléter

	Résumé (orientation politique, participation au pouvoir...)	Principaux dirigeants
Parti communiste		
Parti Socialiste		
UDF		
UNR puis UDR puis RPR		
UMP		
Autres :		

Poly 2 : 1958.**Document 1 : Déclaration du général de Gaulle le 15 mai 1958.**

« La dégradation de l'Etat entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble de l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis douze ans, la France, aux prises avec des problèmes trop rudes pour le régime des partis, est engagée dans ce processus désastreux.

Naguère, le pays, dans ses profondeurs, m'a fait confiance pour le conduire tout entier jusqu'à son salut.

Aujourd'hui, devant les épreuves qui montent de nouveau vers lui, qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République. »

Document 2 : L'Humanité du 30 mai 1958. Appel du Comité Central du Parti communiste français.

« Travailleurs et républicains,

Français et Française,

L'Assemblée nationale vient d'être mise en demeure par le président de la République d'avoir à désigner le général de Gaulle comme chef du gouvernement. Cette sommation intolérable intervient au moment où la majorité républicaine a manifesté par des votes massifs et répétés son refus de précipiter le pays dans des aventures et la guerre civile et où, à travers toute la France s'affirme avec une puissance imposante la volonté de défense républicaine.

Au même instant, à Alger, le général factieux Massu, au nom des rebelles que de Gaulle n'a cessé de couvrir et d'encourager, se déclare prêt à porter celui-ci au pouvoir par la force armée sur une décision de sa part.

Ni le Parlement, ni le pays n'acceptent ce double défi.

Le pays veut que soient respectées la loi et les institutions et que soit formé sans délai un gouvernement s'appuyant sur la majorité républicaine de l'Assemblée.

Le Comité Central du Parti Communiste Français appelle solennellement tous les travailleurs, tous les démocrates, tous les patriotes à se tenir en permanence en état d'alerte, à riposter énergiquement à toute tentative fasciste, à multiplier les comités de défense républicaine, à manifester sous toutes les formes leur résolution d'épargner à la France les hontes et les malheurs d'une dictature militaire et fasciste.

Le Comité central lance un pressant appel à la jeunesse, aux jeunes travailleurs ouvriers et paysans ainsi qu'aux étudiants. Il s'adresse aux soldats, aviateurs et marins pour qu'ils accomplissent fidèlement leur devoir civique et qu'ils agissent partout aux côtés du peuple contre les hommes de la guerre et du fascisme, pour la défense de la République.

Par son unité, par sa détermination, le peuple de France brisera le complot des généraux factieux et des hommes de la guerre civile.

Vive la République,

Vive la France

Le comité central de Parti Communiste Français »

Document 3 : un coup d'Etat ?

« Lorsque le 13 mai, le républicain populaire Pierre Pflimlin, à qui sont attribuées des intentions libérales sur l'Algérie, se présente devant l'assemblée, l'émeute éclate à Alger. Les manifestants, maîtres du gouvernement général, forment un comité de Salut public, présidé par le général Massu. Ils veulent sauver l'« Algérie française » et porter au pouvoir un autre gouvernement à Paris. Les chefs de l'armée sont dans les mêmes sentiments, sortant de leur traditionnelle neutralité.

De petits groupes gaullistes exploitent la situation pour permettre le retour au pouvoir du général de Gaulle. Celui-ci l'affirme, le 15 mai, « prêt à assumer les pouvoirs de la République ». Il contribue ainsi à accélérer la désagrégation du régime, apparaissant bientôt comme un recours face aux milieux activistes d'Algérie, qui établissent leur autorité sur la Corse le 24 mai. Le 27, le général de Gaulle, pour couper court à toute initiative d'Alger en métropole, déclare qu'il a entamé « le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain ». Il invite les forces armées à la discipline. L'évolution de Guy Mollet [dirigeant de la SFIO] et de la majorité de la SFIO [parti socialiste] ouvre la voie légale du retour au pouvoir du général de Gaulle, investi le 1^{er} juin 1958 par 329 voix contre 224.

La IV^{ème} République avait pu surmonter les graves difficultés politiques et sociales de 1947-1948, elle avait amorcé la construction européenne et la réconciliation franco-allemande. La reconstruction avait été rapide et le pays s'était engagé sur la voie d'une croissance qu'il n'avait jamais connue. Mais l'instabilité du régime, son incapacité à prendre les choix décisifs, son inaptitude à susciter une véritable adhésion de l'opinion le condamnaient à être emporté par la crise algérienne. »

Jean Carpentier, François Lebrun, *Histoire de France*, Seuil, 1987.

Questions doc 3 et 4 :

- 1) Présentez les documents.
- 2) Décrivez, à l'aide d'un exemple, la façon dont est nommé un président du conseil sous la IV^{ème} République.
- 3) Pourquoi la IV^{ème} République est-elle, en 1958, à l'agonie ?
- 4) Quand et comment le général De Gaulle devient-il le dernier président du conseil de la IV^{ème} République ?
- 5) Le dessin de Jean Effel décrit-il correctement la situation ?

Document 4 :

OUI ou NON ?



Acceptez-vous de prendre pour mari et légitime épouse... ?

La naissance de la V^e République vue par le caricaturiste Jean Effel dans *L'Express* (19-09-1958).

Poly 3 : 1958 - Etude d'une affiche de propagande



1) Présentez le document.

Nous sommes en présence d'une affiche éditée par un " Comité ouvrier et professionnel pour le soutien de l'action du général de Gaulle ", en d'autres termes une organisation gaulliste. Il s'agit, à travers cette affiche de convaincre les électeurs d'approuver la Constitution que le général de Gaulle propose aux Français d'adopter par référendum le 28 septembre 1958. C'est donc d'une affiche de propagande que nous avons à traiter.

2) Décrivez le document.

Le centre de la composition est occupée par une Marianne coiffée du bonnet phrygien et vêtue d'un drapeau tricolore, ouvrant les bras, des chaînes brisées à chacun de ses poignets. nombre portée de ce personnage n'est nullement sa projection, mais celle d'un homme coiffé d'un képi, le parallélisme étant marqué par le fait que lui aussi accomplit le geste de lever les bras.

Autour du groupe central, quatre slogans en bleu et rouge qui tous débutent par le mot " oui et qui concernent des domaines différents, mais clairement au centre du débat politique, la Constitution, la France et sa communauté, l'essor économique et social, enfin la République " libérée du système ". Ici le message est explicite, à la différence du groupe central dont la signification était implicite.

Enfin, dans les deux angles inférieurs de l'affiche, encadrant la signature de l'organisation éditrice une petite carte de France, marquée de la croix de Lorraine et brandie par une main noire et une main blanche.

3) Quels sont les objectifs des auteurs de cette affiche ?

Le caractère de propagande gaulliste de cette affiche est clairement attestée par plusieurs éléments. En premier lieu, la signature qui figure aux angles inférieurs du document, cette croix de Lorraine qui, depuis 1940, est emblématique de l'action du général de Gaulle. En second lieu, la composition du groupe central dont la symbolique mérite d'être analysée. Le personnage central est la représentation de la célèbre Marianne qui, depuis le XIXe siècle incarne la République. Cette identification au régime républicain est attestée par le bonnet phrygien porté par les sans-culottes de la révolution. Mais il s'y ajoute le vêtement constitué d'un drapeau tricolore qui assimile la République à la nation, et pas seulement au régime républicain. L'ombre portée de Marianne profilant à l'évidence la silhouette du général de Gaulle dont le képi est la marque distinctive la plus apparente, transmet un message clair : De Gaulle incarne tout à la fois la République et la nation.

À partir de là, les quatre inscriptions ne sont que la déclinaison de cette proposition centrale. Il faut répondre oui au référendum proposé par la général de Gaulle qui n'a en vue que l'intérêt général, en adoptant ainsi la Constitution qu'il juge nécessaire au redressement du pays. Cette réponse sera en même temps un " oui " à la nation (la France) à quoi s'ajoute sa communauté, c'est-à-dire l'ensemble des territoires d'outre-mer invités à adhérer spontanément à l'ensemble fraternel constitué autour de la France (et qu'évoque symboliquement la main noire associée à la main blanche sous les cartes frappées de la Croix de Lorraine). Ce " oui " assurera l'essor économique et social du pays (qui entre alors dans l'ère de la croissance), promesse de prospérité et de bonheur individuel pour les électeurs.

En revanche, la quatrième inscription mérite une analyse plus approfondie. En inscrivant en caractères plus gros que les autres, oui à la République ", insistant ainsi sur la représentation de celle-ci dans le groupe central, l'affiche répond implicitement à la critique selon laquelle la Constitution proposée par le Général et qui renforce le pouvoir exécutif est un texte créateur d'un régime autoritaire de pouvoir personnel incompatible avec la République. Mais il ne suffit pas d'affirmer comme le fait ainsi l'affiche que De Gaulle s'identifie à la République. Encore faut-il montrer en quoi celle-ci diffère d'une IVe République moribonde. C'est à quoi sert la formule " libérée du système ". Le système est le terme méprisant utilisé par Charles de Gaulle pour désigner la IVe République qu'il décrit comme un régime des partis régnant sur une assemblée omnipotente qui a mis en lisière et condamné à l'impuissance le pouvoir exécutif, condamné à l'inefficacité et menant le pays au déclin. De Gaulle se présente donc comme le libérateur de la République, dont l'action a brisé le " système " qui la retenait prisonnière, ce qu'illustrent les chaînes brisées que Marianne porte aux poignets dans le groupe central.

Poly 4 : L'impact politique de l'utilisation de la torture durant la guerre d'Algérie.

Document 1 : *La torture durant la guerre d'Algérie*

* **Site internet : Henri Alleg et Germaine Tillion parlent de la torture** (Propos recueillis par Ali Ghanem, *Le Quotidien d'Oran*, 20 janvier 2001) :

http://www.algeria-watch.org/farticle/1954-62/alleg_tillion.htm

* **Les éditions de Minuit et la guerre d'Algérie :**

« En 1957, l'avocat Jacques Vergès et un romancier, Georges Arnaud, publient dans la collection « Documents » un libelle, *Pour Djamilia Bouhired*, où ils dénoncent les tortures pratiquées par les militaires français en Algérie. Au début de 1958, les Éditions de Minuit font paraître le témoignage d'un journaliste algérien, Henri Alleg, qui, sous le titre *La question*, décrit le supplice dont il a été lui-même victime. La presse donne un large écho à l'événement. En mai paraît *L'affaire Audin*, une brochure où des officiers sont accusés d'avoir assassiné un jeune mathématicien, Maurice Audin. Le gouvernement vient de faire saisir *La question*, ce qui n'apaise pas le scandale, au contraire. En 1959, les Éditions de Minuit publient encore *La gangrène*, ouvrage qui est interdit à son tour par le gouvernement, comme le seront, au cours de ces quatre années, une dizaine de livres de la collection « Documents ». Inculpé à diverses reprises d'atteinte au moral de l'armée, d'incitation à la désobéissance, de diffamation de la police, etc., Jérôme Lindon est condamné pour la publication du *Déserteur*, de Maurienne. En 1972, Pierre Vidal-Naquet conclura l'étude de cette période par la publication de *La torture dans la République* ».

<http://www.leseditionsdeminuit.fr/historique.htm>

* **Préface de Pierre Vidal-Naquet, auteur (avec des membres du Comité Maurice Audin) de la *Raison d'Etat*, Minuit, 1962 (réédition La Découverte 2002) :**

http://www.algeria-watch.de/farticle/1954-62/pvn_raison_detat.htm

Document 2 : *La France face à ses crimes en Algérie*

Le Monde, le 2 mai 2001

« Ses aveux sont terribles pour la France, la République et lui-même. Ils renvoient l'armée française et le pouvoir politique de l'époque à une page sanglante de leur histoire. Dans *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, qui paraît le 3 mai aux éditions Perrin et dont *Le Monde* publie des extraits, le général Paul Aussaresses, quatre-vingt-trois ans, raconte le rôle qu'il a joué pendant la guerre d'Algérie, notamment pendant la bataille d'Alger : tortures, exécutions sommaires de suspects parfois maquillées en suicides, massacres de civils. Le général Aussaresses, commandant au moment des faits, explique que la torture était déjà pratiquée, couramment, par la police à Philippeville, en 1955, au moment de son arrivée sur le territoire algérien. Elle était systématique pendant la bataille d'Alger, en 1957, et il en a été l'organisateur secret. Paul Aussaresses décrit ainsi comment son commando torturait et tuait, à Alger, la nuit. Il l'assume, le revendique, sans remords. Interrogé par *Le Monde*, le général Aussaresses déclare : "C'est efficace, la torture, la majorité des gens craquent et parlent. Ensuite, la plupart du temps, on les achevait. (...) Est-ce que ça m'a posé des problèmes de conscience ? Je dois dire que non." Il affirme que le pouvoir politique couvrait ces crimes et met en cause les socialistes et notamment François Mitterrand, alors ministre de la justice. L'historien Pierre Vidal-Naquet estime, dans un entretien au *Monde*, que "la responsabilité du gouvernement de la République de l'époque est à présent clairement établie".

Le général Aussaresses ne redoute pas, dit-il, un procès. Peut-il être poursuivi pour crimes contre l'humanité définis notamment, dans le code pénal, par "la déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile" ?



Document 3 : *Le refus de la torture*

Le Monde, 29 mars 1957

LE GÉNÉRAL Paris de Bollardière, grand officier de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, commandant un secteur opérationnel en Algérie, a demandé à être relevé de son commandement. Après avoir exposé les raisons de sa décision au ministre résidant, Robert Lacoste, et au général Salan, commandant en chef, le général Paris de Bollardière a remis le commandement du SEAB (secteur est de l'Atlas blidéen) dont il était responsable, et il vient de rentrer en France.

Aujourd'hui c'est un chef entre tous valeureux, qui signifie aux responsables son refus catégorique de se soumettre à des ordres et d'appliquer des méthodes qu'il juge inadmissibles. D'autres avaient déjà dit et répété à leurs supérieurs hiérarchiques que sans la collaboration active de la population, le problème posé aux forces de l'ordre était insoluble, et qu'une répression aveugle risquait de nous acculer tôt ou tard à pratiquer une politique d'extermination ou à capituler.

Le général de Bollardière n'a pas pu ne pas mesurer la gravité et les répercussions profondes de sa décision. Celle-ci prouve simplement qu'on peut être un chef de guerre et refuser de sacrifier à des soucis d'efficacité immédiate les valeurs morales qui font la grandeur d'une armée et assurent l'avenir de la civilisation dont elle a la garde.

Sirius (29 mars 1957.)

Poly 5 : Les institutions de la Vème République.

Document 1 : *Extraits de la Constitution de 1958.*

Le Gouvernement de la République, conformément à la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, a proposé,

Le Peuple français a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

PREAMBULE

Le Peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

Sommaire de la constitution :

Titre premier : DE LA SOUVERAINETÉ (articles 2 à 4)

Titre II : LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (articles 5 à 19)

Titre III : LE GOUVERNEMENT (articles 20 à 23)

Titre IV : LE PARLEMENT (articles 24 à 33)

Titre V : DES RAPPORTS ENTRE LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT (articles 34 à 51)

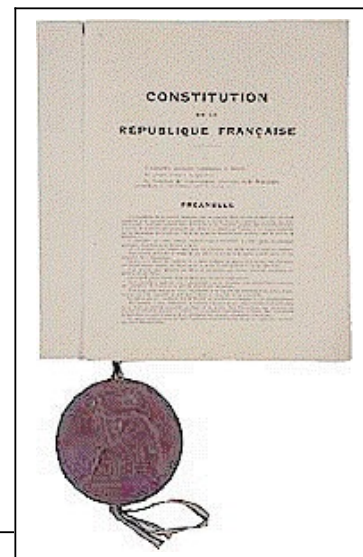
Titre VI : DES TRAITÉS ET ACCORDS INTERNATIONAUX (articles 52 à 55)

Titre VII : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL (articles 56 à 63)

Titre VIII : DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE (articles 64 à 66)

[...]

Titre XVII : DISPOSITIONS TRANSITOIRES (abrogé le 4 août 1995)



Document 2 : Michel Debré défend le projet de Constitution devant le Conseil d'État, le 27 août 1953.

« Le régime présidentiel est la forme du régime démocratique qui est l'opposé du régime d'assemblée. Sa marque est faite de l'importance du pouvoir donné en droit et en fait à un chef d'État élu au suffrage universel.

Les pouvoirs dans un tel régime sont rigoureusement séparés. Les assemblées législatives sont dépourvues de toute influence gouvernementale : leur domaine est celui de la loi [...].

À la stricte séparation des pouvoirs, il convient de préférer leur collaboration : un chef de l'État et un Parlement séparés, encadrant un gouvernement issu du premier et responsable devant le second; entre eux un partage des attributions [...].

Il faut une clef de voûte. Cette clef de voûte c'est le président de la République... Il ne peut être seulement, comme en tout régime parlementaire, le chef d'État qui désigne le Premier ministre. Il peut apprécier si le référendum [...] correspond à une exigence nationale. Enfin, il dispose de cette arme capitale de tout régime parlementaire qui est la dissolution [...].

Il est strictement entendu que les députés sont élus au suffrage universel direct et que le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales [...]. Le gouvernement doit être responsable devant le Parlement [...].

Les députés ne peuvent user que de la motion de censure entourée de conditions. »

Document 3 : « La clé de voûte de notre régime, c'est l'institution nouvelle d'un président de la République désigné par la raison et le sentiment des Français pour être le chef de l'État et le guide de la France [...].

La Constitution lui confère, à présent, la charge du destin de la France et de celui de la République. Suivant la Constitution, le Président est, en effet, garant [...] de l'indépendance et de l'intégrité du pays, ainsi que des traités qui l'engagent. Bref, il répond de la France. D'autre part, il lui appartient d'assurer la continuité de l'État et le fonctionnement des pouvoirs. Bref, il répond de la République. »

Charles de Gaulle, Allocution radiotélévisée, 20 septembre 1962.

VOCABULAIRE :

Définition : CONSTITUTION (Définition de Georges Vedel) : *La Constitution a pour objet d'instituer les règles de droit fondamentales concernant la nature de l'Etat, le régime politique, la désignation des gouvernants et la définition de leurs compétences, les libertés et les droits.*

Poly 6 : La Cinquième République.

Document 1 : Les référendums en France depuis 1945

Le Monde, article modifié mis à jour sur le site internet le dimanche 24 septembre 2000

Onze référendums ont eu lieu en France depuis 1945. Trois ont été organisés en 1945 et 1946, et neuf sous la cinquième République.

➤ **28 septembre 1958.** Approbation par 84,20 % des suffrages du projet de Constitution de la Ve République (19,51 % d'abstentions).

➤

8 janvier 1961. Approbation par 74,99 % des voix de l'« autodétermination » et de l'organisation des pouvoirs en Algérie (26,24 % d'abstentions).

➤

8 avril 1962. Approbation des accords d'Evian sur le cessez-le-feu en Algérie par 90,80 % de « oui » (24,66 % d'abstentions).

➤

28 octobre 1962. L'instauration de l'élection du président de la République au suffrage universel obtient 62,25 % de « oui » (23,02 % d'abstentions).

➤

27 avril 1969. La réforme du Sénat et des régions est repoussée par 52,41 % des voix (19,86 % d'abstentions). Le rejet a entraîné le départ de De Gaulle.

➤

23 avril 1972. L'élargissement de la CEE à la Grande-Bretagne, à l'Irlande, au Danemark et à la Norvège, proposé par Georges Pompidou, est approuvé par 68,31 % des votants (39,75 % d'abstentions).

➤

6 novembre 1988. 79,99 % des voix approuvent le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie (63,10 % d'abstentions).

➤

20 septembre 1992. La ratification du traité de Maastricht sur l'Union européenne est approuvée par 51,05 % des voix (30,31 % d'abstentions).

➤ **24 septembre 2000 :** Réduction du mandat présidentiel de 7 ans à 5 ans. L'instauration du quinquennat a été approuvée par 73,15 % des suffrages (69,68 % d'abstention).

Une « journée » oubliée : le 17 octobre 1961

Cette nuit-là, alors que Maurice Papon était préfet de police de Paris, une manifestation proFLN a été réprimée avec une rare violence. Certains avancent le chiffre de 200 morts.

- J.L. Einaudi, *La bataille de Paris*, Paris, Seuil, (Coll. Points), 2001.

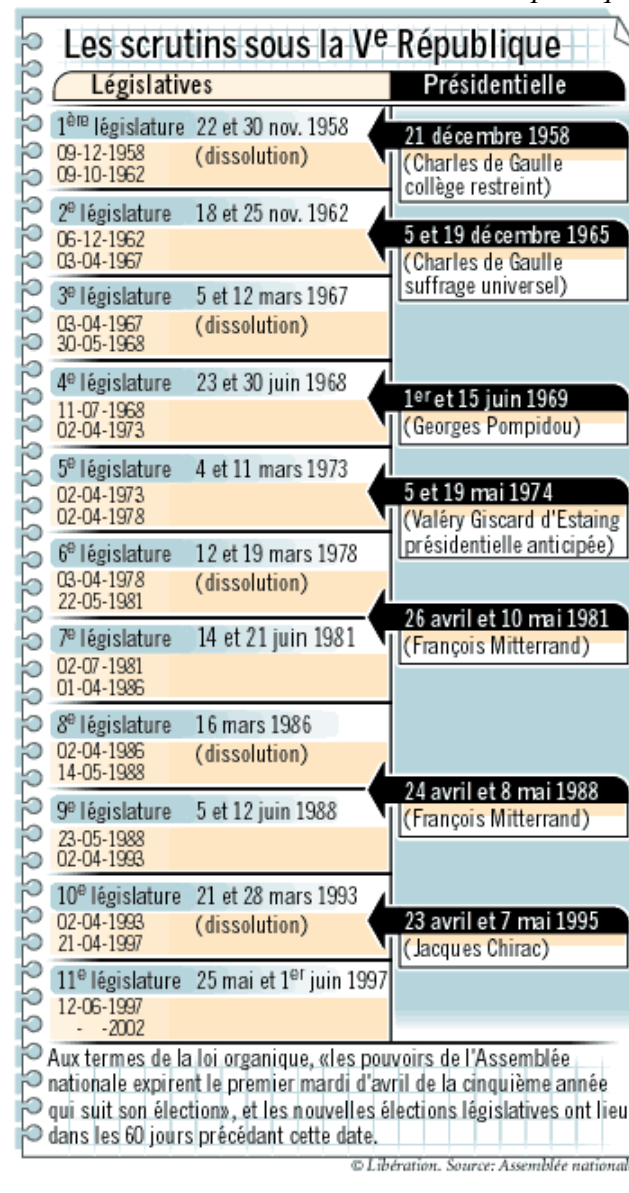
- A. Tristan, *Silence du fleuve*, Syros, 1991.

- L'association 17 octobre 1961 contre l'oubli référence une série de liens :

<http://17octobre1961.free.fr/pages/Liens.htm>

- Dans l'encyclopédia universalis, un article de Benjamin Stora sur les retours de mémoires.

Document 2 : Les scrutins sous la Ve République



Les conséquences du référendum de 1962 sur la vie politique française : 1. la disparition des centres et la bipolarisation gauche/droite. Un président pour être élu à besoin de l'alliance des partis de son bord politique.

2. La personnalisation. « Croire qu'un candidat peut être élu sur un programme et qu'il va ensuite l'appliquer me semble d'une immense naïveté. On élit un homme, pas un programme. » J. Hintzy, chargé de la communication de VGE en 1974.

Poly 7 : le 10 mai 1981**Nationalisations: la grande peur du rouge**Par HERVÉ NATHAN *Libération, le mardi 8 mai 2001*

« La gauche au pouvoir devait «changer la vie». Pour certains, les patrons et actionnaires de grandes entreprises, cela signifie d'abord: abandonner la place. François Mitterrand n'a pas repris à son compte la longue liste de nationalisations du **Programme commun**. «Seulement» 36 grandes banques et 5 grands groupes industriels et de médias sont visés, dont la CGE (devenu Alcatel), la sidérurgie, Pechiney, Rhône-Poulenc, Dassault, Matra, ainsi que Paribas et Suez... Suffisamment pour faire peur aux investisseurs et aux possédants. Tout au long de la campagne électorale, les fuites de capitaux se sont accentuées. Mais, le lundi 11 mai, c'est la ruée. La Banque de France défend la monnaie, en rachetant des devises. Cela coûte cher. Ni Valéry Giscard d'Estaing, ni Raymond Barre n'ont donné suite aux demandes pressantes de Jean-Yves Haberer, directeur du Trésor, d'adopter des mesures pour combattre la spéculation. Il faudra donc attendre le 21 mai, jour de la prise de fonction officielle de François Mitterrand, pour que Pierre Mauroy prenne les décisions qui s'imposent. Par la suite, les nationalisations donneront lieu à une bataille épique, d'abord à l'intérieur de la gauche, qui se déchire sur le périmètre même des nationalisations, ou sur la question du «taux» (100 % ou seulement 51 %) et de l'indemnisation des actionnaires, puis avec la droite qui livre sa première bataille d'opposition, ensuite avec les propriétaires, banquiers, industriels. Cinquante postes se libèrent dans les plus grandes entreprises françaises. Les nominations font apparaître une nouvelle génération de managers. Entre-temps, le gouvernement à l'occasion du «train social», exécute son premier arbitrage entre les exigences de la CGT et la prudence de la CFDT. En quelques semaines, la gauche fait l'apprentissage du gouvernement. »

Jean-Maxime Lévêque :**«J'ai passé une très mauvaise nuit»****1981: président du Crédit commercial de France (CCF), nationalisable.****2001: retraité, administrateur de sociétés.**

« On ne peut pas dire que le 10 mai 1981 fut pour moi une journée agréable. Ce n'est pas que j'ai été surpris par l'élection de François Mitterrand. Des sondages confidentiels circulaient. Pendant la journée du 10 mai, je m'en souviens très bien, le téléphone a beaucoup marché. Et, à peu près une heure avant l'annonce des résultats officiels, j'ai appris par des amis, qui avaient les premières estimations en leurs mains, que François Mitterrand était le nouveau président de la République.

J'ai passé une très mauvaise nuit entre le 10 et le 11 mai. Pour moi, cette élection constituait le commencement de la fin de tout ce que j'avais fait à la tête du Crédit commercial de France (CCF). La nationalisation des banques faisait partie du Programme commun de la gauche. Et le CCF, deuxième banque privée française à l'époque, ne pouvait y échapper. Je n'ai pas un seul instant pensé partir à l'étranger. Ma conviction était qu'il fallait que je reste à la tête de mon entreprise, pour continuer à m'en occuper. C'était un devoir pour moi, comme tous les autres présidents des groupes voués à la nationalisation. Et une tâche difficile, dans la mesure où le CCF était une banque qui avait un grand nombre de salariés, un très grand nombre de clients, et beaucoup de relations avec l'étranger. Il fallait enfin que je reste pour défendre mes actionnaires. Certains cercles particulièrement engagés à gauche parlaient de n'indemniser que les petits actionnaires et pas les groupes français et étrangers les plus importants.

Enfin, j'ai toujours condamné les politiques de nationalisation. Le principe même de l'appropriation par l'Etat du capital des entreprises et de la planification de l'économie a toujours été pour moi une idée complètement folle et dangereuse. A l'époque, Pierre Mauroy déclarait que les nationalisations étaient le socle d'une transformation très importante de la société et de l'économie en France. Voir que l'Etat s'appropriait à enfourcher ce vieux mythe en faisant croire à l'opinion des choses fausses m'était particulièrement pénible. D'ailleurs, dès avant l'élection, j'étais parti en guerre contre cette partie du Programme commun. Et après l'élection, j'ai continué à m'opposer à cette politique.

Les débordements de joie du 10 mai étaient très naïfs. D'ailleurs, l'avenir a été très différent ce qu'on prévoyait à ce moment-là. Regardez, ce sont les plus enthousiastes pour les nationalisations d'alors qui conduisent aujourd'hui les politiques de privatisation. »

Edmond Maire: «Le bonheur»**1981: secrétaire général de la CFDT.****2001: président de Société d'investissement France active.**

« Le 10 mai, ça a d'abord été un moment de bonheur. Vingt-cinq ans sans alternance, ça avait été vingt-cinq années de rapports très difficiles avec le pouvoir d'Etat. Songez que, pendant cette période, je n'ai jamais été reçu que par le ministre du Travail. François Ceyrac, le patron du CNPF, je le rencontrai discrètement dans l'appartement d'une connaissance. Le 10 mai au soir, nous avons réuni la commission exécutive de la CFDT. J'ai rendu compte de l'entrevue que j'avais eue, en compagnie de Jacques Chérèque, la veille, avec François Mitterrand, à son domicile, rue de Bièvre. Nous étions venus le mettre en garde contre la «*politique de générosité sociale*», qui aurait provoqué l'accélération de l'inflation. Les bas revenus, les bas salaires l'auraient payé. Nous avons aussi parlé des 35 heures. Nous avons expliqué à Mitterrand qu'il ne fallait pas les faire tout de suite et par la loi, mais progressivement et par la négociation. On a légiféré à 39 heures. Résultat: il a fallu attendre 1996 et la loi Robien pour que le mouvement de réduction du temps de travail reprenne. »

Poly 8 : - L'exercice du pouvoir sous la Vème République ».**étude de documents****Documents :**

<p>Doc 1 : Qu'il existe au-dessus des querelles politiques, qu'il existe un arbitre national élu par les citoyens qui ont un mandat public, qui soit chargé d'assurer le fonctionnement régulier des institutions, ayant le droit de recourir au jugement du peuple souverain, répondant, en cas d'extrême péril, de l'indépendance, de l'honneur, de l'intégrité de la France et du salut de la République. Qu'il existe un Gouvernement qui soit fait pour gouverner, à qui on en laisse le temps et la possibilité. Qu'il existe un Parlement destiné à représenter la volonté politique de la nation, à voter les lois, à contrôler l'exécutif, mais sans sortir de son rôle ...</p> <p>Voilà Françaises, Français, de quoi s'inspire, en quoi consiste la constitution qui, le 28 septembre, sera soumise à vos suffrages. Au nom de la France, je vous demande de répondre oui ...</p> <p>Vive la République ! Vive la France !</p> <p>Extrait du discours prononcé par le général de Gaulle</p> <p>le 4 septembre 1958, place de la République à Paris, INA.</p>	<p>Doc 2 : Chapitre 2. Les institutions nationales</p> <p>L'existence d'un système électoral assurant une représentation aussi juste que possible des électeurs constitue une condition du fonctionnement démocratique du Parlement. La loi électorale instituera la représentation proportionnelle pour les élections à l'Assemblée nationale.</p> <p>1. Le président de la République</p> <p>Dans le régime actuel, le chef de l'État détient, dans la conduite de la politique intérieure et extérieure, des pouvoirs exorbitants qu'il exerce sans contrôle.</p> <p>Les dispositions du texte constitutionnel qui ont servi à l'instauration et aux abus du pouvoir personnel doivent être supprimées ou corrigées.</p> <p>Il appartient au gouvernement, responsable devant l'Assemblée nationale, de déterminer et de conduire la politique de la nation. L'article 16, qui permet au président de la République de s'arroger tous les pouvoirs, sera abrogé. [...]</p> <p>Le référendum ne pourra être utilisé comme moyen de faire plébisciter la politique présidentielle contre le parlement [...].</p> <p>La durée du mandat présidentiel sera fixée à cinq ans [...].</p> <p><i>Programme commun de gouvernement du Parti communiste français et du Parti socialiste (27 juin 1972),</i></p> <p>Éditions sociales, 1972</p>
<p>Doc 3 : « Vous avez élu dimanche une majorité nouvelle de députés à l'Assemblée nationale. Cette majorité est faible mais elle existe. C'est donc dans ses rangs que j'appellerai demain la personnalité que j'ai choisie pour constituer le gouvernement. [...] Je mesure l'importance du changement qu'implique dans notre démocratie, l'arrivée aux responsabilités d'une majorité dont les choix diffèrent sur des points essentiels de ceux du président de la République. »</p> <p style="text-align: right;">François Mitterrand, allocution télévisée, 17 mars 1986</p>	

Réponse organisée :

- 1^{er} paragraphe : *La prééminence présidentielle*
- 2nd paragraphe : *L'évolution du rôle du gouvernement et du Parlement.*

« La clé de voûte de la Constitution de 1958 par laquelle Charles de Gaulle a fondé la V^{ème} République, c'est la prééminence présidentielle, inscrite dans le texte constitutionnel et renforcée par l'interprétation qu'il en a faite de 1958 à 1969.

Tournant le dos au régime d'assemblée qui avait caractérisé la IV^{ème} République, la Constitution de 1958 réduit le rôle du Parlement désormais étroitement encadré. Au contraire, elle renforce les pouvoirs du président de la République. Chef de l'État et des armées, c'est lui qui nomme le Premier ministre et les ministres, et qui met fin à leur fonction. Il dispose de pouvoirs réglementaires en signant les ordonnances et les décrets adoptés en Conseil des ministres présidés par lui à l'Élysée. Il peut dissoudre l'assemblée et consulter directement les Français par référendum. L'article 16 lui accorde des pouvoirs exceptionnels pour faire face à des situations gravissimes. Sa légitimité est considérablement renforcée par la révision constitutionnelle de 1962 qui prévoit qu'il sera désormais élu au suffrage universel.

Cette prééminence présidentielle, voulue par de Gaulle (**doc 1**), n'a été remise en cause ni par Georges Pompidou, ni par Valéry Giscard d'Estaing. François Mitterrand, lorsqu'il était dans l'opposition, l'a fermement combattue considérant qu'elle constituait un abus de pouvoir personnel (**doc 2**). L'alternance de 1981 n'y a pas mis fin, mais a au contraire contribué à pérenniser la Constitution de 1958 dont beaucoup pensaient qu'elle ne survivrait pas à de Gaulle. Élu à son tour président, Mitterrand n'a appliqué aucune des dispositions du programme commun de 1972 visant à réduire la prééminence présidentielle.

Cependant, depuis 1986, la cohabitation Mitterrand-Chirac (**doc 3**) et plus récemment les cohabitations Mitterrand-Balladur et Chirac-Jospin ont conduit à une nouvelle lecture de la Constitution de 1958 qui aboutit de fait à réviser à la baisse la prééminence présidentielle et au contraire à réévaluer le rôle du Premier ministre et du Parlement. »

Poly 9 : La Vème République est-elle mourante ?

Le point de vue de Bastien François, professeur à Paris-I (Libération, lundi 01 avril 2002)

«La monarchie présidentielle est blessée à mort»

Le système politique est en crise car il n'a pas suivi l'évolution de la société.

Bastien François est professeur de science politique à la Sorbonne (université Paris-I). Il est l'auteur de *Misère de la Ve République* (1).

Nous sommes à vingt jours du premier tour. Que révèle cette campagne de l'état de la Ve République ?

« Je la trouve symptomatique d'une crise de la fonction présidentielle érigée comme l'alpha et l'oméga de la Ve République. Il est frappant de constater que les deux supposés candidats du second tour ne recueillent chacun, dans les enquêtes d'opinion, que 20 % des suffrages. Si on ajoute à cela les chiffres attendus de l'abstention, l'élu final ne sera donc pas représentatif de grand-chose. La monarchie présidentielle est blessée à mort, avec la complicité quotidienne de tous les commentateurs de sondages. Nous assistons à une mort médiatique, une implosion silencieuse et lente du régime. Une crise qui se paye cher : le dégoût, l'abstention, le rejet de la politique. »

Cette «implosion du régime» n'est-elle pas de la responsabilité des électeurs ? Après tout, ils montrent de plus en plus de distance avec la politique.

« C'est vrai. De scrutin en scrutin, on constate une baisse tendancielle de la participation. Elle me paraît acquise pour la prochaine présidentielle. Je crois qu'elle signifie que les gens n'ont plus envie de jouer à ce jeu, de croire béatement à l'avenir radieux que leur prépare le «grand chef» élu au suffrage universel. Les ficelles de la société du spectacle politique sont devenues aujourd'hui trop grosses. »

Dans votre livre, vous constatez que le régime porte en lui les raisons de sa chute...

« La Ve République a une histoire. Elle est le produit cohérent d'une politique de modernisation institutionnelle pensée dès les années 20 et 30. Il s'agit de renforcer le pouvoir exécutif au détriment du législatif. Les fondateurs du régime étaient obsédés par la question de la stabilité gouvernementale. Ils n'imaginaient pas la possibilité d'une majorité cohérente et durable au Parlement. Ils ont donc systématiquement bridé les pouvoirs des parlementaires, notamment ceux permettant de contrôler le pouvoir exécutif. L'apparition, inattendue, de la bipolarisation et de la discipline majoritaire a anéanti le peu qui restait de la réalité de ce contrôle, même si les chantages plébiscitaires du général de Gaulle ont paru, un temps, accréditer l'existence d'une véritable responsabilité du pouvoir. Résultat : la Ve République est devenue paradoxalement le «régime des partis» et la machine est aujourd'hui bancale. Nous vivons une crise structurelle de nos institutions politiques. [...] »

Poly 10 : Les transformations économiques et sociales de la France depuis 1945

- Vocabulaire et notions à acquérir (faites des fiches) :

Vocabulaire et notions	Repères
Baby-boom ; chômage ; crise / dépression économique ; Etat-Providence ; exode rural ; GATT (OMC) ; inflation ; libéralisme ; OPEP ; PIB/PNB ; productivité ; RST ; stagflation ; surproduction ; tertiairisation ; Trente Glorieuses ; urbanisation	1945-1975 : les 30 Glorieuses 1971 : le choc monétaire 1973/1979 : les chocs pétroliers

- Les titres des articles de la revue *L'Histoire* (disponible au CDI) avec le numéro :

- Très utile pour vos révisions -

Le scandale du deuxième sexe, N°232 ; *Le temps de la prospérité*, Collection de l'Histoire n°1 ; *Paysans : la révolution silencieuse*, Collection de l'Histoire n°1 ; *Les années de béton*, CDH n°1 ; *Dossier Immigration en Europe*, N°229 ; *Des Trente Glorieuses à la crise des banlieues*, N°229 ; *Victoire de la démocratie*, N°226 ; *La révolution des loisirs*, N°226 ; *Pourquoi l'Occident ne veut plus d'enfants*, N°224 ; *1978-1998 : Chronique des 20 ans qui ont changé le monde* N°220 ; *Les jeunes, les vieux et la retraite* N°176 ; *Vive la consommation*, Collection de l'Histoire n°1 ; *La Lorraine après l'acier* N°195.

Poly 11 : Le point de vue de Robert Badinter, sénateur socialiste, ancien président du Conseil constitutionnel et ancien ministre de la justice de 1981 à 1986.

"La responsabilité politique a disparu"

Le Monde, 19 mai 2006

« [...] »

Le régime est-il en crise ?

Non. Nous assistons à une crise politique, dans un pays qui connaît une crise profonde de confiance dans son avenir.

Ce pays vit depuis longtemps des angoisses structurelles qu'il n'arrive pas à résoudre : le chômage, l'avenir des jeunes, la désadaptation de l'enseignement, les difficultés de l'intégration, l'inquiétude sur les retraites et les services de santé. S'y sont ajoutées des crises conjoncturelles : le rejet de la Constitution européenne, les violences des banlieues, le conflit du CPE (*contrat première embauche*) et, maintenant, cette ténébreuse affaire.

Je ne crois pas du tout que le public se passionne pour cette histoire, mais elle nourrit la défiance envers les responsables politiques.

Le fonctionnement du pouvoir a-t-il sa part dans cette crise de confiance ?

Absolument ! La responsabilité politique a disparu dans la République telle qu'elle fonctionne. Hors cohabitation, le président de la République dispose de pouvoirs sans équivalent dans aucune démocratie et sans responsabilité. Le premier ministre et le gouvernement sont nommés par lui et ne sont responsables, en fait, que devant lui. Depuis 1962, aucun gouvernement n'a été renversé par l'Assemblée nationale. Le Parlement a abdiqué sa fonction de contrôle et, le cas échéant, de révocation du gouvernement.

Les députés ne doivent pas demeurer des machines à enregistrer les volontés de l'Elysée. Il faut multiplier les commissions d'enquête. Dans une démocratie d'opinion, les citoyens doivent être informés directement. Les commissions d'enquête parlementaire doivent organiser des auditions publiques comme celles qui ont eu lieu sur l'affaire d'Outreau et qui ont été suivies avec passion.

Et nous avons besoin d'une présidence modeste en lieu et place de l'actuelle présidence impériale. Le président doit exercer son rôle éminent sur la scène internationale, notamment en Europe. Il doit être garant des quelques grandes options sur lesquelles il a été élu. Il doit veiller au respect des institutions et des libertés fondamentales. Pour le reste, c'est au gouvernement d'agir, sous le contrôle du Parlement.

L'affaire Clearstream aurait-elle pu se produire de la même façon dans n'importe quel régime ?

Dans bien des gouvernements, on assiste à des conflits de pouvoir et de personnes parfois graves. Il y a une pathologie gouvernementale, dont cette affaire est une illustration. Dire qu'elle est liée à nos institutions et à la pratique de la V^e République me paraît excessif.

Ce qui est propre à ce régime, c'est l'absence de solution politique de la crise en dehors de la décision souveraine du président de la République. Et dans un système où la responsabilité du gouvernement n'est jamais mise en cause par le Parlement, seule compte en définitive, pour les ministres, la confiance du président. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau

Questions :

- 1) *Présentez les institutions, puis les termes et concepts soulignés.*
- 2) *Résumez les critiques de R.Badinter à l'égard du fonctionnement de la République et la distinction souhaitable qu'il opère entre le rôle du président et celui du gouvernement.*
- 3) *Robert Badinter en vient-il à rejeter entièrement les institutions de la V^e République. Pourquoi répond-il par la négative à la première question ?*

L'intégralité de l'entretien est en ligne sur le site du Monde : <http://www.lemonde.fr/>

Poly 12: Vers la fin de la Cinquième République ?

Le scrutin du 29 mai 2005 marque un tournant radical dans l'histoire d'une Cinquième république moribonde. D'autres crises dans le passé secouèrent la République. En 1953, alors que la France paraissait incapable de sortir de l'impasse indochinoise, Pierre Mendès France écrivait avec une sorte d'effroi : « Nous sommes en 1788 ».

Source : www.marianne-en-ligne.fr

Le scrutin du 29 mai 2005 marque un tournant radical dans l'histoire d'une Cinquième république moribonde. D'autres crises dans le passé secouèrent la République. En 1953, alors que la France paraissait incapable de sortir de l'impasse indochinoise, Pierre Mendès France écrivait avec une sorte d'effroi : « Nous sommes en 1788 ». Son passage aux affaires, comme aimait à le dire de Gaulle, retarda de quelques années l'écroulement du régime emporté par le putsch d'Alger en 1958.



Née d'un coup d'Etat mais préservée de cette marque d'infamie par la fiction de l'investiture accordée à de Gaulle par la Chambre élue le 1er janvier 1955, qui comptait de nombreux députés poujadistes, la Cinquième République succéda à la Quatrième, victime désormais d'une singulière ingratitude. « Si nous ne faisons pas de bêtises, nous serons au pouvoir pour trente et plus », aurait confié un baron gaulliste à Alain Peyrefitte. Ce ne fut pas le cas. L'élection de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 marqua une première rupture, celle de François Mitterrand en 1981, bientôt suivie de curieuses innovations telles les deux cohabitations du président socialiste avec des Premiers ministres issus du RPR, Jacques Chirac et Edouard Balladur. La Constitution de 1958 résista à ces chocs.

François Mitterrand, qui l'avait vigoureusement critiquée, sut se couler admirablement dans son moule et prit grand plaisir à jouer au monarque républicain, surprenant, jusqu'au dernier moment, ses plus chauds partisans. A aucun moment, même quand il disposa en 1981, de la majorité absolue, il ne songea à proclamer l'avènement d'une Sixième République. Sans avoir sa stature, Jacques Chirac s'efforça de lui succéder dignement et d'incarner la continuité de la Cinquième République, à laquelle ce radical bon teint avait fini par se rallier sans état d'âme pour faire carrière en politique. Puis vint, après la pitoyable dissolution de 1997 et le retour à Matignon des socialistes, le premier tsunami politique, celui du 21 avril 2002. Le candidat socialiste, Lionel Jospin, qui estimait ne pas avoir démerité et qui n'avait pas pris la mesure de son impopularité, fut éliminé dès le premier tour de la Présidentielle. Le second tour se résuma à l'affrontement de Jacques Chirac, érigé au rang de défenseur des valeurs républicaines, et Jean-Marie Le Pen, dont la fulgurante ascension, depuis le début des années 80, était assez représentatif du profond malaise traversant la société française. Cela se termina par l'élection de Jacques Chirac avec 82% des suffrages exprimés, un score digne d'une république bananière.

Le 29 mai 2005, l'on a assisté à un second tsunami politique, avec le rejet, par 55% des voix, du projet de Constitution européenne soutenu pourtant par les grandes formations politiques, de l'UMP à l'UDF en passant par les Verts et le PS. Un désaveu massif et cinglant contre lequel le seul remède a été le replâtrage d'une équipe ministérielle bicéphale, Dominique de Villepin étant flanqué de Nicolas Sarkozy, qui ne cache pas son intention en 2007 de bouter hors de l'Élysée le sortant, Jacques Chirac, et de barrer la route à son rival, Villepin. Quant au chef de l'Etat, s'il conserve son domaine réservé, la Défense et les Affaires étrangères, le voilà réduit à jouer les arbitres entre ses remuants ministres et à inaugurer les chrysanthèmes, rôle bucolique dans lequel il excellera. Il n'est plus le maître de l'exécutif, tout au plus une sorte de juge de paix chargé de trancher les litiges.

Ce rôle est en contradiction flagrante avec l'esprit des institutions de la Cinquième République et la conception qu'avaient de Gaulle et ses successeurs de la primauté du chef de l'Etat. C'est dire combien la Constitution de 1958 est désormais obsolète et inadaptée aux nouvelles formes prises par la politique et le politique. Il y a comme un parfum de fin d'Ancien Régime qui flotte dans l'air. Certes, ce n'est pas la première fois qu'une crise grave menace la république existante. [...] Quant à la dualité à la tête de l'exécutif, elle rappelle l'affrontement entre Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac entre 1974 et 1976. Faute d'échéances électorales avant la présidentielle de 2007 et compte tenu de la probable incapacité du gouvernement Villepin à sortir le pays de l'impasse où il se trouve, c'est donc à l'agonie d'un système que nous allons assister durant deux ans.

Avant que ne se mette probablement en place la Sixième République.

Patrick Girard

Questions sur l'article de *Marianne* :

- 1) *Quel regard porte l'auteur sur la naissance de la Vème République ?*
- 2) *Pourquoi l'élection de VGE en 1974, puis celle de Mitterrand sont-elles pour l'auteur des ruptures ?*
- 3) *L'auteur semble déçu par François Mitterrand. Pourquoi ?*
- 4) *Expliquez les expressions soulignées dans le texte.*
- 5) *Que s'est-il passé le 29 mai 2005 ?*
- 6) *Pourquoi le journaliste de Marianne considère que le 29 mai 2005 est un tournant dans l'histoire de la Vème République ?*
- 7) *En quoi « l'esprit des institutions » est-il remis en cause ?*